LA CFDT DANS L'ÉDUCATION

CAPA DES COP ET DCIO

Du 27 novembre au 4 décembre 2014,

je vote Sgen-CFDT !

DES ÉLUS SGEN QUI DÉFENDENT LES PERSONNELS

- La réaffirmation du **CIO comme lieu d'affectation des COP** (refus de l'affectation sur une zone d'exercice en établissement).

- La **spécificité du métier de COP** dans le conseil en orientation qui nécessite d'avoir des compétences en psychologie. (refus de nomination d'enseignant non-psychologue, par exemple, sur des postes COP).

- Les missions de conseil en orientation **dans les établissements scolaires et au CIO pour tous les publics.**

- La **hors classe pour les COP,** pour mettre fin à la discrimination par rapport aux enseignants.

- **Un statut** pour reconnaître l'évolution des missions de DCIO.

- **La consultation active de tous les personnels et le respect de leurs vœux en cas de mesure de carte scolaire : le Sgen y sera tout particulièrement vigilant.**

POUR LES CIO / DRONISEP

La **contribution du CIO** à l'expertise des COP par le **travail en équipe**, le projet de CIO et le conseil en orientation tout au long de la vie.

La réunion effective d'un groupe de travail avec les personnels de CIO sur la **carte des CIO.**

Un **vrai dialogue social** pour peser collectivement sur l'avenir des services.

Un **réseau de proximité de CIO** pour assurer leurs missions de services publics.

Un **personnel administratif en nombre suffisant** pour couvrir le travail en CIO et en DRONISEP (décrochage, accueil, CLEE, enquêtes...).

La réaffirmation de la **DRONISEP dans ses missions de service public** par, notamment, la mise à disposition d'informations sur les enseignements et les professions de manière gratuite.

SPRO

Le Sgen revendique une **contribution active des CIO au SPRO** ; les CIO sont des acteurs historiques sur le champ du conseil en **orientation tout au long de la vie**, ils ont donc **toute légitimité à participer au pilotage des SPRO**.
La responsabilité donnée par les préfets, aux DCIO en matière de décrochage (compétence régionale 1) en est un bon exemple. Ce sont des arguments forts pour défendre un **réseau de CIO de proximité**.

Le Sgen-CFDT entend défendre pour la DRONISEP les mêmes principes que pour les CIO. A savoir, la participation des DRONISEP au SPRO ne doit pas signifier : désengagement de l'État.

Nous demandons que cette inscription dans le SPRO se traduise à travers des **conventions type Etat - Région** définissant les compétences spécifiques des CIO et des DRONISEP, parmi les autres acteurs du SPRO. La déclinaison régionale (rectorat-Région) devra en définir le périmètre et légitimer une demande de **contribution financière de la Région** aux réseaux de proximité des CIO et à la DRONISEP.

http://www.electionseducation2014.com